

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

BTV

Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

DE LIEGE
04/2001 19.72

DISTRIBUTEUR : 5.n.o
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 135/05/21/13

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Ave Drolenvo 51
9260 PERINSTEEN

PROPRIETAIRE : M. KOLIVAS - DARCHON

Adresse : idem

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR : idem

Adresse :

TVA ou CI :

Date du contrôle : 21/09/05 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Domestique

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique ayant - après 1.10.81 - 1.1.82 RGIE art.86

Raccordement : Tension 220V Protection raccordement 1A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm² Inter.gén. : type < 300 mA/K3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 13 ; RA : 22 Ohm; RI tot 210 MΩ

DESCRIPTION :

via schémas en annexe

Infractions constatées et/ou notes :

Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : ROUHART G.

le responsable : Technicien

nom : ggb

signature : ggb

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 21/09/2005 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

BTv

Organisme Agréé

386359

RAPPORT N°: 135/050921/3

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Swoepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:

DE LIEGE

04/230/1972

DISTRIBUTEUR :

Ref.:

Compteur n°:

Index :

V. ref.:

N. ref.:

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Diolenval 51

460 PERINSTEEN

PROPRIETAIRE: Mr. KOLWAES DANCHEM

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CI:

Date du contrôle: 21/09/05 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement; Type locaux: CONFORMITE

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension 220 V Protection raccordement A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 16 mm² Inter.gén. : type 300 mA / 13A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux: 1 ; Nombre de circuits term.: 13 ; RA: 22 Ohm; RI tot 210 MOhm

DESCRIPTION:

via filtres en amont

Infractions constatées et/ou notes:

Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le: ROUHART G.

le responsable: Technicien

nom: 99/959

signature: 2005

Technicien

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

- CONCLUSION:**
1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 21/09/2005 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
 2. L'installation n'est pas conforme.
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
- L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le:

386859

386859

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

BTv

Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

DE LIÈGE
04/253.19.72.

DISTRIBUTEUR : **6-n.0**

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

Date du contrôle : **21/09/05**Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement; Type locaux : **DOMESTIQUE**Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.10.88 RGIE art.86Raccordement : Tension **2x230 V**

Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau. princ. : **4 x 16** mm²Inter.gén. : type **0300 mA/63A**Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontalSchéma : **(T)**Nombre de tableaux : **1**; Nombre de circuits term. : **13**; RA : **23** Ohm; RI tot **210** MOhmDESCRIPTION : *voir schémas en annexe.*

Infractions constatées et/ou notes :

Néant.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

ROUHART G.

Vu le :

05 OCT. 2005

le responsable du distributeur

nom : **Technicien**signature : **386 859**

DEVOIRS du PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le **21/09/2030** (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédier sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le .

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: **135/050921/3**

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : **Ave Orelenvoel 51
4860 PE PINSTEN.**PROPRIETAIRE : **M^r KOLIVAS-BARCKHOE**Adresse : **idem**

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : **idem**

Adresse : _____

TVA ou CI : _____